

REGLEMENT DE JEU « CASH OR CRASH »

Article 1 : Descriptif de l'action

Casino de Jeux du Luxembourg s.e.c.s (ci-après CASINO 2000), dont le siège social se situe rue Flammang L-5618 Mondorf-les-Bains au Luxembourg (numéro RCSL B18193), organise du lundi 19 octobre 2026 au samedi 19 décembre 2026, un jeu intitulé CASH OR CRASH.

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure (18 ans révolus), à l'exception des personnes interdites d'accès à nos salles de jeux, du personnel salarié ou bénévole fixe ou intérimaire de CASINO 2000 et de leur famille proche (ascendant, conjoint, frère/sœur ou descendant).

Lors des 18 (dix-huit) tirages de cette action, qui se dérouleront tous les vendredis et samedis à 23h59 entre le lundi 19 octobre 2026 et le samedi 19 décembre 2026, CASINO 2000 met en jeu une dotation totale maximale de 22.500 € (vingt-deux mille cinq cents euros).

À chaque tirage, une somme de 1.000 € (mille euros) est mise en jeu, ainsi que 4 (quatre) ou 5 (cinq) lots de consolation d'une valeur unitaire de 50 € (cinquante euros), soit une dotation totale maximale de 1.250 € (mille deux cent cinquante euros) par tirage.

Pour chaque tirage, 10 (dix) participants seront tirés au sort.

Le jeu se déroule en 3 (trois) phases.

Phase 1 :

5 (cinq) participants parmi les 10 (dix) sélectionnés auront la possibilité d'accéder à la phase 2

Phase 2 :

1 (un) participant parmi les 5 (cinq) sélectionnés aura la possibilité d'accéder à la phase 3

Phase 3 :

Le participant qualifié pour la phase 3 remporte 250 € (deux cent cinquante euros).

Il peut conserver cette somme ou actionner une roue segmentée digitalisée afin de tenter de doubler son gain une première fois, puis une seconde fois.

À chaque tentative, il peut choisir de conserver la somme acquise ou de poursuivre, au risque de perdre la totalité de son gain.

Les sommes non remportées lors des tirages seront rajoutées au JACKPOT du prochain tirage.

Le dernier jour de tirage, le participant désigné pour tenter de doubler son gain remportera directement le JACKPOT.

En cas de panne de l'application numérique de tirage, CASINO 2000 met en place un dispositif manuel équivalent afin d'assurer le déroulement du jeu dans les mêmes conditions de sécurité et d'équité.

Article 2 : Distribution des bulletins de participation

A partir du lundi 19 octobre 2026, dès 10h00, heure d'ouverture du casino, et jusqu'au samedi 19 décembre 2026, chaque client reçoit à l'entrée du casino un bulletin de participation par jour. Le bulletin est tamponné avec le numéro de la semaine pour laquelle il sera valide. Le client décide lui-même, pour quel jour de tirage de la semaine mentionnée, vendredi ou samedi, il utilise son bulletin.

Chaque client reçoit un bulletin de participation par tranche de 1.000 € (mille euros) de jackpot ou lot cumulé remporté aux appareils à sous. Ces bulletins seront tamponnés comme ceux distribués à l'entrée du casino et pourront être utilisés de la même manière.

Article 3 : Participation au jeu

Chaque client doit être physiquement présent pour participer au jeu.

Seuls les bulletins de participation tamponnés avec le numéro de la semaine de tirage en cours seront conformes et valides pour le jeu.

Le client veillera à placer lui-même avant le début du tirage, la partie détachable de son ou ses bulletins de participation dans l'urne prévue à cet effet.

L'urne est mise en place chaque jour de tirage dès l'ouverture du casino et est retirée après les tirages. L'ensemble des bulletins de participation sera retiré de l'urne et détruit après chaque tirage.

Article 4 : Organisation des tirages

Déroulement :

Avant chaque tirage, le préposé annoncera la clôture des participations à 23h59 précises.

Après quoi, il ne sera plus possible d'insérer des bulletins de participation dans l'urne.

Le préposé au tirage procédera ensuite à la détermination de 10 (dix) gagnants par tirage au sort de bulletins de participation valides :

- Le préposé tirera 1 (un) bulletin de participation et vérifiera en présence du responsable de salle sa conformité :
 - Bulletin correspondant visuellement à ceux utilisés pour le jeu CASH OR CRASH.
 - Numéro de semaine de tirage correspondant au numéro de la semaine en cours.
 - Bulletin ne comportant qu'une seule des deux parties détachables.
- Tout bulletin de participation non conforme sera annoncé comme « nul » et remis au responsable de salle. Dans ce cas, le préposé procédera à un nouveau tirage au sort jusqu'à l'obtention d'un bulletin de participation conforme.
- Le préposé répètera ce tirage jusqu'à obtention de 10 (dix) bulletins valides.
- Le préposé annoncera à haute voix et par la sonorisation en salle, en respectant l'ordre du tirage au sort, les 10 (dix) numéros ainsi sélectionnés.
- Les numéros seront visibles sur écran.
- Les propriétaires des bulletins tirés au sort auront alors 3 (trois) minutes pour se présenter auprès du préposé.
- Passé ce délai, le ou les numéros de bulletins de participation seront considérés comme nuls pour ce tirage.
- Le préposé tirera autant de nouveaux bulletins de participation selon les mêmes modalités jusqu'à obtention des 10 (dix) gagnants.
- Si le propriétaire du bulletin tiré au sort se présente dans le délai, le préposé ainsi que le responsable de salle vérifieront que la partie du bulletin de participation présenté soit bien conforme et que le numéro imprimé et le numéro de semaine correspondent bien à celui qui figure sur la partie qu'il détient. Si tel est le cas, le gagnant est déclaré et pourra participer au jeu.

Une fois les 10 (dix) bulletins gagnants déterminés et les participants présents, le jeu se poursuit avec l'étape 1.

Etape 1 : Détermination des 5 participants à l'étape 2 :

Les 10 (dix) sélectionnés devront choisir, respectivement dans l'ordre d'arrivée et de validation de leur bulletin par le responsable du tirage, un coffre parmi les 10 (dix) représentés sur l'écran.

Cet ordre ainsi défini sera respecté jusqu'à l'étape 2.

- Si le symbole « Etoile » est découvert, le participant est sélectionné pour l'étape 2.
- Si le symbole « Goodies » est découvert, le participant est éliminé et reçoit un lot de consolation.

Il y aura 5 (cinq) sélectionnés pour l'étape 2.

Etape 2 : Détermination du participant à l'étape 3 :

Les 5 (cinq) sélectionnés devront choisir, respectivement dans l'ordre d'arrivée et de validation de leur bulletin par le responsable du tirage, une « Etoile » parmi les 5 représentées sur l'écran.

- Si le symbole « CASH » est découvert, le participant est sélectionné pour l'étape 3
- Si le symbole « CRASH » est découvert, le participant est éliminé et reçoit un bon cadeau d'une valeur de 50€ (cinquante euros) utilisable uniquement dans les points de vente de CASINO 2000.

1 seul participant est sélectionné pour l'étape 3.

Etape 3 : CASH or CRASH

Le participant qualifié pour l'étape 3 remporte 250 € (deux cent cinquante euros).

Il peut conserver cette somme ou actionner une roue segmentée digitalisée afin de tenter de doubler son gain une première fois, puis une seconde fois.

La roue est composée de 10 (dix) segments comme suit :

- 7 segments CASH
- 3 segments CRASH

À chaque tentative, il peut choisir de conserver la somme acquise ou de poursuivre, au risque de perdre la totalité de son gain.

Les sommes non remportées lors des tirages seront rajoutées au JACKPOT du prochain tirage.

Le participant a plusieurs possibilités qui s'offre à lui :

- Il garde les 250€ (deux cent cinquante euros). Le jeu s'arrête et le JACKPOT du prochain tirage augmente de 750€ (sept cent cinquante euros).
- Il tente de doubler son gain en tournant la roue segmentée :
 - CRASH = le jeu s'arrête + il perd les 250€ (deux cent cinquante euros) + le prochain JACKPOT augmente de 1.000€ (mille euros ; il reçoit un bon cadeau de 50€ (cinquante euros))
 - CASH = il double son gain initial ($250€ \times 2 = 500€$; cinq cents euros)

Il décide de garder les 500€ (cinq cents euros) = le jeu s'arrête et le prochain JACKPOT augmente de 500€ (cinq cents euros)

- Il tente de remporter le JACKPOT en tournant la roue segmentée :
 - CRASH = le jeu s'arrête + il perd les 500€ (cinq cents euros) + le prochain JACKPOT augmente de 1.000€ (mille euros ; il reçoit un bon cadeau de 50€ ; cinquante euros)
 - CASH = il remporte le JACKPOT

Le dernier jour de tirage :

Le jeu se déroule jusqu'à la phase 2.

Le gagnant de cette phase 2 remporte directement le JACKPOT final.

Article 5 : Médiatisation

Ce jeu est médiatisé par le site internet www.casino2000.lu, par envoi de SMS, par affichage interne dans l'établissement, par de la promotion faite par le personnel, par de la publication dans la presse, par les réseaux sociaux et par certaines radios locales.

Article 6 : Protection et traitement des données personnelles

Conformément au règlement 2016/679/UE dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la politique de confidentialité disponible sur le site www.casino2000.lu est applicable.

Article 7 : Exclusion de la responsabilité de l'organisateur

Si par suite d'un cas de force majeure, pour des raisons techniques ou pour toute autre cause fortuite, CASINO 2000 se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de différer la date ou l'horaire de ce jeu.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation au jeu « CASH OR CRASH » implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Aucun recours en justice ne sera possible à l'encontre de CASINO 2000 dans le cadre de la participation à ce jeu.

Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties.

Article 9 : Divers

Le présent règlement est déposé à l'étude Carlos CALVO & Associés, Huissiers de justice, 65 rue d'Eich, L-1461 Luxembourg et sera adressé gratuitement sur simple demande en écrivant à CASINO 2000, « CASH OR CRASH » ; Rue Flammang, L-5618 Mondorf-les-Bains.

Règlement rédigé le 8 octobre 2026.

CASINO 2000
La Direction